



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 37-20190705**

**SPL OTI DU SUD : ENGAGEMENT DES NEGOCIATIONS POUR  
LES CONTRATS DE PRESTATIONS INTEGREES**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

*Nombre de conseillers  
en exercice : 48*

*Présents : 31  
Absents représentés : 10  
Absents : 07*

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Clarita TURPIN.

## **REPRESENTES-PROCURATION**

### **- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

### **- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 37-20190705**

**SPL OTI DU SUD : ENGAGEMENT DES NEGOCIATIONS POUR LES CONTRATS  
DE PRESTATIONS INTEGREES**

Le Président rappelle à l'Assemblée que les statuts de la SPL OTI DU SUD, constituée entre la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) et ses communes membres, ont été adoptés. L'objet social de la société est défini à l'article 3.

L'Assemblée générale constitutive de la société et l'installation du Conseil de surveillance ont eu lieu le jeudi 7 février 2019.

Il convient désormais de matérialiser des contrats de quasi-régie entre deux personnes morales (CASUD et SPL OTI DU SUD) qui ne relèvent pas du champ d'application des marchés publics mais d'une négociation contractuelle pour les prestations suivantes :

- . La gestion de l'office du tourisme intercommunal, des bureaux d'informations, intégrant notamment les missions d'accueil, d'information des touristes, la mise en place d'un observatoire du tourisme, ainsi que la promotion et la communication touristique du territoire de la CASUD,
- . La coordination et le soutien aux activités des socio-professionnels partenaires du développement touristiques local,
- . L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique du territoire,
- . La gestion et l'installation de la signalétique touristique,
- . La gestion et l'entretien des toilettes touristiques.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président à mener les négociations avec la SPL OTI DU SUD pour ces prestations intégrées, dites « in house » ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **autorise le Président à mener les négociations avec la SPL OTI DU SUD pour ces prestations intégrées, dites « in house »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 41**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**

